

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des assemblées)

2019/5195

Approbation d'un avenant au contrat entre la ville de Lyon (service archéologique), l'institut national des recherches archéologiques (INRAP) et la société sas parc Blandan pour la réalisation de la fouille du château de la motte et de ses abords, à Lyon 7eme

Direction des affaires culturelles

Rapporteur : M. GRABER LOÏC

| |
|-----------------------------------|
| SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019 |
|-----------------------------------|

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme DE LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), MME BALAS (pouvoir à MME NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5195 - APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT ENTRE LA VILLE DE LYON (SERVICE ARCHEOLOGIQUE), L'INSTITUT NATIONAL DES RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES (INRAP) ET LA SOCIETE SAS PARC BLANDAN POUR LA REALISATION DE LA FOUILLE DU CHATEAU DE LA MOTTE ET DE SES ABORDS, A LYON 7EME (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le projet d'intervention du service archéologique sur le site occupé par le château de La Motte au parc Blandan, dans le 7^{ème} arrondissement, vous a été présenté au conseil municipal du 23 septembre dernier. Il fait l'objet d'un groupement avec l'INRAP (Institut National de recherches en archéologie préventive), pour lequel la Ville de Lyon est positionné en mandataire.

Le projet porté par l'aménageur SAS PARC Blandan sur ce site a évolué et a donné lieu au dépôt d'un nouveau permis de construire, impliquant de réadapter la proposition d'intervention archéologique à ces dernières évolutions sur la base de la nouvelle prescription de fouille émise par le Service régional de l'archéologie le 14 novembre dernier.

Pour rappel, le projet de réaménagement porté par la société SAS PARC Blandan comprend la reconversion du château de la Motte en lieu de réception et de restauration, l'installation de réseaux dans la cour et en périphérie du château, la reconversion et l'exhaussement du magasin d'armes, la construction, entre les deux premiers, d'un « Abri », sur deux niveaux de sous-sol, accueillant hôtel, salles de réception et parkings.

L'intervention archéologique initiale était évaluée pour un montant minimal de 126 319,00 €HT, concernant la réalisation de la tranche ferme. Sur ce devis minimum, le montant de la prestation du SAVL s'élevait à 97 933,00 €HT.

Sur la base du nouveau projet, l'intervention archéologique est désormais chiffrée à un montant global minimal de 150 954,50 €HT. Sur ce devis minimum, le montant de la prestation du SAVL s'élève désormais à 104 664,50 €HT.

L'avenant n°1 au contrat prend en compte les modifications à apporter au projet d'intervention scientifique et le devis qui en résulte.

Vu ledit contrat approuvé en Conseil municipal du 23 septembre 2019 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n°1 au contrat entre la Ville de Lyon – Service archéologique et la SAS Parc Blandan pour la réalisation d'une fouille archéologique sur le château de la Motte et ses abords est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous les documents afférents à cette fouille.
- 3- La recette résultant de cette opération sera imputée sur le programme FPREVSA, LC 99474.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER